



# LES PAYS DU BENELUX EN ROUTE VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE!

RÉSULTATS DE LA TABLE RONDE DU 14.12.2015



SECRETARIAAT-GENERAAL  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Éditeur responsable**

J.P.R.M. van Laarhoven  
Secrétariat général de l'Union Benelux  
Rue de la Régence 39  
BE-1000 Bruxelles  
+32 (0)2 519 38 11  
info@benelux.int

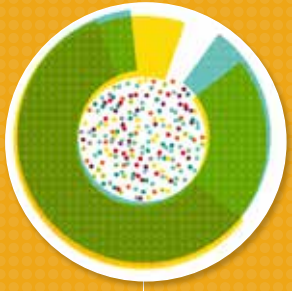
**Rédaction**

Team Développement durable du  
Secrétariat général de l'Union Benelux

**Mise en page**

Fuel. - Bruxelles-[www.fueldesign.be](http://www.fueldesign.be)

Mars 2016 - Tous droits réservés



# TABLE DES MATIÈRES

L'initiative d'une « table ronde » Benelux relative à l'économie circulaire a été prise sous présidence belge de l'Union Benelux par la Ministre fédérale en charge de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, Marie Christine Marghem, et le Secrétariat général Benelux.



En voici le rapport, structuré de la manière suivante :

• <b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
• <b>AMBITIONS POLITIQUES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>	<b>5</b>
• <b>AMBITIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>	<b>8</b>
• <b>DE LA VISION AUX RÉALISATIONS</b>	<b>9</b>
- Stimulation de l'économie circulaire par la stratégie de tarification des déchets ménagers en Wallonie	
- Opérationnalisation de la transition vers l'économie circulaire en Région flamande	
- Exemple conciliant production urbaine agricole, efficacité énergétique et filière courte en Région de Bruxelles-Capitale	
- Initiative « Fit4Circularity » au Luxembourg	
• <b>PLACE DE LA COOPÉRATION BENELUX DANS LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ET FICHES-PROJET ACTUALISÉES)</b>	<b>10</b>
• <b>CONCLUSIONS</b>	<b>18</b>
• <b>ANNEXES</b>	<b>20</b>
- Quelques éléments de cadrage en vue d'aider la discussion relative à la recherche des possibilités de coopération	
- Documents politiques et études de base à l'échelle Benelux	
- Place de l'économie circulaire dans les Régions belges	
- Développements majeurs au niveau de la Commission européenne	
- Liste des participants	



# INTRODUCTION

Au nom du Collège des secrétaires généraux de l'Union Benelux, M. **L. Willems** a ouvert la table ronde sur l'économie circulaire en soulignant qu'il s'agissait de la dernière réunion de niveau ministériel dans le cadre de la présidence belge de l'Union Benelux. La table ronde a donné une nouvelle dimension à la coopération Benelux, étant donné qu'elle a introduit la dimension de la durabilité dans la coopération économique entre nos trois pays.

Trois figures clés se retrouvent autour de la table :

- La ministre fédérale belge M. C. Marghem en qualité de présidente de l'Union Benelux en 2015,
- Le secrétaire d'État C. Gira qui aidera au développement de projets pendant la prochaine présidence luxembourgeoise de l'Union Benelux,
- Le directeur général C. Kuypers qui, pendant la présidence néerlandaise de l'Union Européenne, donnera un suivi à la nouvelle initiative de la Commission européenne concernant l'économie circulaire.

La présence de Mme S. Nelen, membre du cabinet du vice-président de la Commission européenne M. F. Timmermans, a indiqué toute la pertinence et l'actualité de la matière pour la coopération internationale.

*À la fin de la réunion, la volonté était d'indiquer une série de domaines dans lesquels l'Union Benelux peut offrir une valeur ajoutée pour nos pays et ainsi servir d'exemple au sein de l'Union européenne (rôle de laboratoire de l'Europe).*

*Pour finir, les résultats de cette table ronde formeront également une base pour le programme de travail commun 2017-2020 qui sera adopté fin 2016 par le Comité de Ministres.*





# AMBITIONS POLITIQUES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Mme la ministre **M. C. Marghem** a souligné dans un premier temps toute l'importance de l'accord historique atteint à Paris en matière de lutte contre le changement climatique. L'économie circulaire fait partie des mesures concrètes qui contribueront à cette lutte grâce à la diminution du rejet de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère qui en découlera.

Une récente étude<sup>1</sup> réalisée par la *Ellen MacArthur Foundation* et le *McKinsey Center for Business and Environment* montre que l'économie circulaire soutenue par une révolution technologique peut accroître significativement la productivité des entreprises. Ce bureau a évalué le potentiel de l'économie circulaire à 600 milliards d'euros par an d'économie en matières premières à l'échelle européenne. La ministre s'est réjouie des ambitions affichées par le nouveau train de mesures adopté par la Commission européenne.



Au niveau belge, Mme la ministre a commandité une étude visant à chiffrer le potentiel économique (emploi et valeur ajoutée) de l'économie circulaire à l'horizon 2030, elle a proposé des objectifs concrets et a précisé les indicateurs qui serviront à mesurer les objectifs proposés. Cette étude concerne quatre secteurs à savoir la chimie, l'agro-alimentaire, l'automobile et les machines à équipement. Par ailleurs, vu son importance pour le développement d'une économie circulaire, la ministre a annoncé qu'elle demandera une étude spécifique pour le secteur de la construction. Les résultats de cette étude sont probants dans la mesure où la création de valeur ajoutée à l'économie se chiffrerait à un gain de 3,2 à 7,2 milliards d'euros par an et une création de 40 000 à 100 000 emplois d'ici à 2030 si les efforts sont consentis pour soutenir l'économie circulaire.

L'économie circulaire doit impliquer toutes les parties prenantes – pouvoirs publics, société civile, industrie, et tous les citoyens – en vue de réaliser cette transition équitable vers un modèle économiquement durable dans lequel l'être humain est central et les conséquences environnementales sont réduites.

*Mme la Ministre a plaidé pour travailler à une harmonisation des réglementations à l'échelle Benelux et soutenir activement la Commission européenne en soumettant des propositions d'actions concrètes coordonnées entre les trois pays. À titre d'exemple, on pourrait faire travailler les universités à l'échelle Benelux et faire rayonner les résultats ou encore travailler sur des critères d'écoconception de produits.*

*En conclusion, Mme la ministre M. C. Marghem continuera à être proactive et ambitieuse en cette matière !*

<sup>1</sup> [http://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/publications/EllenMacArthurFoundation\\_Growth-Within\\_July15.pdf](http://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/publications/EllenMacArthurFoundation_Growth-Within_July15.pdf)



M. le secrétaire d'État luxembourgeois au Développement durable et aux Infrastructures, M. C. Gira, a souligné que le développement de l'économie circulaire est suivi au Luxembourg par le ministère de l'Économie en très étroite coopération avec le ministère du Développement durable et des Infrastructures dans le cadre de la structure commune : groupe stratégique pour l'Économie circulaire.

Le Luxembourg est par excellence un pays qui doit s'investir dans cette voie étant donné qu'il reste très peu de ressources naturelles. Une croissance découplée de la consommation des ressources est de fait un objectif en soi.

Par ailleurs, le remplacement des coûts de matériels par des coûts de travail devient une nécessité et dans ce cadre, le développement de nouveaux *business models* (vendre des services plutôt que des produits) prend tout son sens. Dès la conception d'un produit, d'un bâtiment, il est fondamental de penser à son cycle de vie dans sa globalité.

Une étude a été lancée en 2014 pour faire le point de l'économie circulaire au Luxembourg, des besoins et des perspectives<sup>2</sup>.

Cette étude montre que l'économie circulaire est déjà d'application dans certains secteurs (acier, aluminium par exemple). Au total, l'économie circulaire correspond actuellement à 7 à 15 000 emplois et représente annuellement environ 1 milliard d'activité économique.

On constate cependant que tant au sein du secteur privé (secteurs secondaires et tertiaires) que pour les personnes individuelles, un effort de compréhension du concept de l'économie circulaire doit être réalisé. La sensibilisation peut être accrue par le biais notamment de projets pilotes qui seront stimulés. D'autres pistes intéressantes à développer, sont le développement d'indicateurs pour mesurer les activités liées à l'économie circulaire, le secteur du bâtiment dans son entièreté ou encore l'alimentation (production de CO<sub>2</sub>, gaspillage excessif). L'idée de lancer une collaboration entre centres de recherche du Benelux est aussi une voie à explorer.

Au final, un passage plus intensif vers l'économie circulaire pourrait générer annuellement 300 millions à 1 milliard d'économie.

Par ailleurs, M. C. Gira a souligné qu'il ne faut pas négliger le rôle de l'économie circulaire dans la lutte contre les changements climatiques ainsi que dans la mise en application de l'accord sur le changement climatique négocié à Paris.

*En résumé, le gouvernement luxembourgeois s'est clairement engagé dans la voie de l'économie circulaire, et M. C. Gira est d'avis que la coopération Benelux aura un rôle à jouer ces prochaines années en cette matière. La présidence luxembourgeoise de l'Union Benelux en 2016 sera l'occasion de poursuivre ce qui démarre aujourd'hui.*



<sup>2</sup> « Luxembourg as a knowledge capital and testing ground for the circular economy », décembre 2014  
<http://letzgreen.lu/circular-economy>



M. C. Kuijpers, directeur général Environnement et International du ministère néerlandais Infrastructure et Environnement a exprimé, au nom de sa ministre, sa satisfaction par rapport à l'initiative de ce jour.

En ce qui concerne l'accord historique sur le climat atteint à Paris (COP 2015), l'accent est placé sur tout le processus mis en place depuis Copenhague et sur les efforts déployés par tous les *stakeholders* pour aboutir à un consensus. Des compliments sont adressés à la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, ainsi qu'à la France.



Aux Pays-Bas, le parlement néerlandais dans sa globalité soutient très fermement la transition vers l'économie circulaire. Cette matière est abordée en très étroite collaboration avec le ministère des Affaires économiques. Trois étapes sont identifiées pour opérer la transition vers l'économie circulaire : créer plus des produits durables ; consommer de façon plus durable ; plus et mieux trier les déchets. Un programme a été lancé aux Pays-Bas 'intitulé *Afval naar Grondstof*' (« Des déchets vers les matières premières »)<sup>3</sup>. Les ambitions néerlandaises en matière de réduction des déchets sont très grandes. Dans ces temps de crise, la plus-value de l'économie circulaire est que cela ne concerne pas que des considérations environnementales. Cela permet aussi de générer des gains (7,3 milliards d'euros de bénéfice économique pour les Pays-Bas) ou de contribuer à lutter contre les changements climatiques (par exemple : réduction de 17 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an pour les Pays-Bas). Une coalition a été formée par les autorités et différents *stakeholders* en vue d'identifier les besoins réglementaires qui permettront de faciliter l'économie circulaire (notamment en termes de simplification des règles). Une autre initiative d'importance aux Pays-Bas rassemblant les différents intervenants en matière d'économie circulaire, concerne les *Green Deals*<sup>4</sup>. Il s'agit d'accords conclus entre l'État et d'autres parties (industries, organisations sociétales, autres autorités) qui visent à mettre en œuvre des plans durables en matière d'énergie, de transport, de bâtiments, de biodiversité, ...

Les ambitions des Pays-Bas en tant que prochain président de l'Union européenne sont grandes et se veulent aussi réalistes<sup>5</sup>. Miser au niveau européen sur la transition vers une économie circulaire sera propice à la compétitivité de l'UE, créera des possibilités d'innovation et générera un important potentiel de croissance et d'emplois. Le nouveau paquet Économie circulaire **élaboré par la Commission européenne**, est salué. Celui-ci sera examiné au Conseil Environnement, mais également au sein d'autres conseils de sorte que des décisions puissent être prises rapidement. En ce qui concerne les critères de fin de vie des déchets, la volonté est d'aborder cela à l'échelle internationale et voir dans quelle mesure une approche commune européenne est possible (notamment, problèmes de cohérence entre la politique des déchets et REACH).

Par ailleurs, dès janvier 2016, une grande conférence des *stakeholders* sera organisée aux Pays-Bas<sup>6</sup>.

*En conclusion, les Pays-Bas voient en l'économie circulaire de grandes opportunités, et pour l'environnement et pour l'économie, et les Pays-Bas sont prêts à collaborer avec d'autres pays pour rendre cela possible.*

DOWNLOAD  
la présentation



<sup>3</sup> <https://www.rijksoverheid.nl/documenten/kamerstukken/2013/06/20/van-afval-naar-grondstof>

<sup>4</sup> <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/duurzame-economie/inhoud/green-deal>

<sup>5</sup> Programme de travail de la présidence néerlandaise <http://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/presidency-council-eu/>

<sup>6</sup> <http://francais.eu2016.nl/a-la-une/calendrier/2016/01/25/rencontre-des-parties-prenantes-en-matiere-deconomie-circulaire>



# AMBITIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Membre du cabinet de M. F. Timmermans, 1<sup>er</sup> vice-président de la Commission européenne (CE), Mme **S. Nelen** a mis en avant le fait que le nouveau paquet européen<sup>7</sup> a été préparé en étroite concertation entre différents commissaires européens, ce qui montre qu'il ne s'agit pas exclusivement d'une approche environnementale. Ce paquet est dès lors une priorité de la CE et non pas d'un seul Commissaire.

Une plus-value très importante de ce nouveau paquet en regard des priorités de la nouvelle équipe de la CE, est que cela génèrera des emplois et opportunités d'affaires ! Il devient aussi de plus en plus clair à travers des études diverses, que l'économie circulaire contribuera à la transition vers une société bas carbone et offrira des réponses aux nouveaux objectifs de développement durable fixés au niveau des Nations Unies (par exemple, le gaspillage alimentaire).

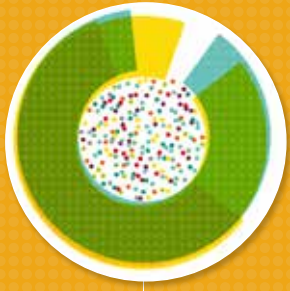
Le nouveau paquet adopté le 2 décembre 2015 relatif à l'économie circulaire consiste en deux éléments : le plan d'action et des propositions législatives. Le plan d'action se concentre sur les aspects qui ont une plus-value à l'échelle européenne (tenant compte du principe de subsidiarité). Quelques accents sont mis en avant :

- La CE souhaite développer l'efficacité des ressources, en plus de l'efficacité énergétique.
- Si l'on considère la production, l'ecodesign a un rôle crucial à y jouer.
- En ce qui concerne la consommation, la CE se penche sur des critères de *green public procurement*.
- Une nouveauté concerne l'obsolescence programmée. Un programme indépendant de test sera développé en cette matière.
- Au niveau de la gestion des déchets, un des objectifs est, par le biais de la nouvelle proposition législative, de continuer à travailler avec les États membres (tel que le partage de pratiques) ; des objectifs ambitieux en matière de recyclage sont essentiels aussi pour offrir un cadre stable aux investisseurs.
- La CE se concentre aussi sur le marché en faveur du *secondary raw materials*.
- De même, la réutilisation de l'eau est aussi très importante (proposition législative), ainsi que l'utilisation des engrais (révision du règlement).
- La CE va soutenir financièrement à raison de plus de 650 millions d'euros au titre du programme Horizon 2020 et de 5,5 milliards d'euros au titre des Fonds structurels.
- On veut soutenir une phase de test à l'échelle européenne d'un deal européen « innovation » à l'exemple des *Green deals* aux Pays-Bas).
- La lutte contre le gaspillage alimentaire retiendra aussi l'attention (développer une méthodologie, établir une plate-forme ; pouvoir comparer ce gaspillage entre États).
- Le développement d'une stratégie sur les matières plastiques, abordant des questions de recyclage, de biodégradabilité, de présence de substances dangereuses et des déchets marins.

*Pour conclure, Mme S. Nelen exprime sa satisfaction du fait que, après l'excellente présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, les Pays-Bas reprennent le flambeau et manifestent leur intention de faire de ce sujet, une de leurs priorités.*

<sup>7</sup> [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-15-6203\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-6203_fr.htm)





# DE LA VISION AUX RÉALISATIONS

Mme **K. Jacobs**, responsable du team Développement durable au Secrétariat général Benelux introduit cette partie du programme relative aux échanges de bonnes pratiques.

Par ce biais, le rôle et l'action des Régions en Belgique sont également mis en exergue, étant donné des compétences strictement régionales de certaines matières en lien avec l'économie circulaire.

DOWNLOAD  
la présentation



À ce titre, Mme **S. Meekers**, chef de cabinet adjointe au cabinet du ministre wallon C. Di Antonio notamment en charge de l'Environnement, présente l'approche développée par rapport à la stimulation de l'économie circulaire par la stratégie de tarification des déchets ménagers en Wallonie.

À son tour, Mme **H. Versluys**, du *Team Vlaams Materialenprogramma* de l'OVAM (*'Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij'*), montre comment s'opère, en Région flamande, la transition vers l'économie circulaire à travers différentes pratiques et projets.

DOWNLOAD  
la présentation



DOWNLOAD  
la présentation



Mme **C. Vanderstichelen**, chef de département Économie en transition auprès de Bruxelles Environnement, met en exergue un exemple en Région de Bruxelles-Capitale conciliant production urbaine agricole, efficacité énergétique et filière courte.

DOWNLOAD  
la présentation



Enfin, M. **C. Feiereisen** explique le rôle central que joue *Cluster EcoInnovation* à Luxembourg et présente l'initiative « Fit4Circularity », un programme pour diminuer les barrières d'entrée à l'économie circulaire.



# PLACE DE LA COOPÉRATION BENELUX DANS LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Mme **K. Jacobs** a rappelé l'objectif de cette partie du programme, à savoir identifier des sujets concrets de coopération Benelux possible. Dans cette optique, les messages centraux sont:

- éviter les doublons, et certainement en regards des récents développements européens (cf. exposé de Mme S. Nelen);
- faire en sorte que les efforts qui seront investis à l'échelle Benelux génèrent un impact ;
- privilégier un nombre limité d'idées de bons projets plutôt qu'à un foisonnement d'idées de projets trop flous risquant d'aboutir à trop peu de résultats.

Pour ce faire, cinq fiches ont été soumises à l'assemblée pour discussion. Ces fiches représentent des idées de projet/coopération que l'on pourrait mener utilement à l'échelle Benelux et ont été déposées par l'un ou l'autre partenaire gouvernemental du Benelux.

Avant de lancer la discussion sur les fiches, Mme K. Jacobs informe que la coopération Benelux en matière d'économie circulaire ne part pas de zéro !

→ Deux coopérations actuelles sont ainsi mises en avant pour 2015 :

## DÉCHETS

M. **F. Jansen**, collaborateur stratégique au team Développement durable du Secrétariat général Benelux informe sur la recommandation<sup>8</sup> Benelux signée le 16 novembre 2015 relative aux critères de fin de vie de déchets/papier. Ce résultat a été atteint par le biais du travail d'un groupe intergouvernemental à l'échelle Benelux et est considéré comme un projet dans le cadre européen.

Les activités de ce groupe en 2016 seront :

- implémentation de la recommandation ;
- exploration du projet pilote transfrontalier NL/NRW (*Green Deal*) ;
- exploration de nouvelles pistes (pneus ? matériaux de construction ?).

<sup>8</sup> <http://www.benelux.int/fr/nouvelles/au-benelux-le-papier-collecte-de-maniere-selective-et-trie-na-plus-le-statut-de-dechet>



## « PENSER CIRCULAIRE »

M. M. Naessens, collaborateur stratégique au team Développement durable du Secrétariat général Benelux informe sur les activités d'un groupe de travail qui traite des aspects d'éducation (informelle) et de sensibilisation des jeunes et adultes. La « transition » vers une société durable a été le centre des préoccupations au cours d'un cycle de conférence étalé de 2013 à 2015<sup>9</sup>. L'économie circulaire a été largement abordée dans ce cadre. Le public ciblé par ces conférences sont des intermédiaires vers le plus grand nombre de personnes (éducateurs de centres d'éducation à la nature et à l'environnement) mais aussi des enseignants universitaires ou d'écoles supérieures. Les *outputs* et *lessons learned* de ce cycle seront mis en avant à l'occasion d'un événement en 2016. La présente assemblée en sera tenue informée.

D'autre part, Mme K. Jacobs communique qu'un réseau Benelux travaille sur l'efficacité énergétique<sup>10</sup> (lien évident avec les matériaux de construction) et qu'un ancrage a été réalisé dans le plan annuel 2016 de la coopération Benelux par rapport à l'écoconception. La discussion de ce jour devrait permettre de délimiter les contours d'une approche Benelux en cette matière.

DOWNLOAD  
la présentation



<sup>9</sup> <http://www.benelux.int/fr/les-themes-cles/environnement/education-relative-lenvironnement-et-au-developpement-durable-dans-le-benelux>

<sup>10</sup> <http://www.benelux.int/fr/les-themes-cles/energie/accelerer-le-rythme-de-la-renovation-energetique-dans-les-villes>



Par ailleurs, Mme **V. Biebel** a présenté les travaux de la Plateforme économie circulaire (intra-belge) qui sont menés dans le cadre de la Fédération des Entreprises de Belgique.

L'existence de cette plate-forme est liée au fait que l'industrie belge est consciente de l'intérêt de cette matière (volonté de leadership). Et une approche intégrée est nécessaire (niveaux européen, national, régional). Une publication de la FEB est consacrée à l'économie circulaire<sup>11</sup>.

Du point de vue des entreprises, des obstacles à l'économie circulaire ont été identifiés :

- Avoir un accès aisé aux matières premières pour le recyclage:
  - Faciliter l'importation en vue du recyclage ;
  - Améliorer l'harmonisation des politiques environnementales européennes ;
  - Lutter contre les exportations illégales et éviter l'exportation des matières qui ne seront pas ou moins bien recyclées.
- Manque de cohérence législative : la transposition des directives déchets est soumise à interprétation selon les pays ;
- Le règlement sur les substances chimiques (REACH) menace la quantité de matière qui va être recyclée dans l'Union européenne ;
- Le règlement CLP menace l'accès aux matières ;
- Un contrôle renforcé et harmonisé entre pays ;
- Veiller à ce que les déchets exportés soient correctement recyclés.

Dans le cadre de la levée de ces barrières, la coopération Benelux pourrait aussi apporter une réponse. De manière générale, si la coopération Benelux devait à l'avenir développer d'autres recommandations en lien avec l'économie circulaire, la FEB souhaite être impliquée.



Tenant compte de ce qui précède (coopérations existantes et obstacles aux entreprises), et sur la base des 5 fiches, une discussion a eu lieu par fiche<sup>12</sup>. Les fiches révisées font parties intégrantes du rapport (ci-après).

<sup>11</sup> [http://issuu.com/vbofeb/docs/075328\\_reflect\\_def\\_fr?e=1924459/12662190](http://issuu.com/vbofeb/docs/075328_reflect_def_fr?e=1924459/12662190)

<sup>12</sup> NDLR: L'ensemble des échanges qui ont eu lieu n'est pas retranscrit dans le présent rapport. Il a été opté pour une révision des fiches sur la base des discussions et la mise à disposition de ces fiches au sein du rapport.



## FICHE-PROJET N° 1

<b>Projet</b> <i>(= description de l'idée)</i>	<b>Formaliser l'échange de bonnes pratiques entre gouvernements, notamment en ce qui concerne la réglementation et les programmes de stimulation.</b>
<b>Résultats escomptés</b> <i>(= que souhaite-t-on atteindre ?)</i>	<p>Même si certains pays sont plus avancés que d'autres en ce qui concerne le développement de l'économie circulaire, ils sont tous en phase d'exploration en ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre.</p> <p>Les acteurs économiques semblent fortement intéressés par les nouveaux modèles et certains ont une stratégie très claire quant à l'implémentation de ces modèles. Néanmoins, la grande majorité des entreprises qui découvrent ce nouveau modèle économique ont plutôt une attitude défensive et attendent de voir les résultats des premiers projets pilotes et les conclusions en tirées.</p> <p>Ils demandent également aux autorités publiques de stimuler le développement de l'économie circulaire par différents moyens tels que la mise en œuvre de projets pilotes, des soutiens financiers, des indicateurs pour suivre les progrès ou encore l'adaptation de la réglementation.</p> <p>Certains pays ont commencé à déployer ces mesures et un échange quant à leur efficacité, voir leur inefficacité, pourrait accélérer le développement de l'économie circulaire.</p>
<b>Actions + Timing</b> <i>(= que faut-il pour réaliser le projet ? / timing indicatif)</i>	Actions : structurer l'échange et identifier les bonnes pratiques.
<b>Points d'attention</b> <i>(= brève description des obstacles possibles, approche réaliste, ...)</i>	Obstacles : Disponibilités des personnes à convoquer aux échanges. Duplication des initiatives existantes ou à venir au niveau de l'Union européenne.
<b>Groupe/Commission</b> <i>(= qui sera directement impliqué dans la coopération ?)</i>	Les responsables des programmes de soutien et de la réglementation.
<b>Réactions</b>	<p>M. C. Ferdinand soutien cette fiche (SPF Economie/BE).</p> <p>M. Y. Aerts (OVAM/RFI) est d'avis que l'échange de bonnes pratiques offre toujours une plus-value. Il faut au préalable bien réfléchir à la préparation et à l'objectif visé (s'atteler aux bonnes pratiques qui méritent vraiment d'être partagées). Il faudrait mieux décrire cela.</p> <p>Rem. : les bonnes pratiques voient le jour dans les entreprises. Il faudrait éviter que cet échange se limite aux gouvernements.</p> <p>Mme H. Versluys précise que l'OVAM (RFI) a développé un paquet de bonnes pratiques à destination des autorités locales disponibles en ligne. Un ensemble de bonnes pratiques en entreprise sera aussi bientôt mis en ligne. Ce qui manque à la fiche, c'est que fera-t-on de cet échange ? Lancer une campagne de communication/sensibilisation ?</p> <p>Mme V. Biebel (FEB) est partie prenante de ces échanges.</p>



## FICHE-PROJET N° 2

<b>Projet</b> <i>(= description de l'idée)</i>	<b>Développer des indicateurs pertinents permettant de suivre le développement de l'économie circulaire et l'efficacité des mesures de soutien déployées.</b>
<b>Résultats escomptés</b> <i>(= que souhaite-t-on atteindre ?)</i>	<p>Des indicateurs permettant d'évaluer l'avancement de l'économie circulaire et son impact sur l'économie en général et notamment l'utilisation efficiente des ressources.</p> <p>Ces indicateurs pourraient guider le développement des indicateurs au niveau de l'Union européenne. La comparabilité entre pays est essentielle.</p> <p>Existe-t-il déjà des paramètres/indicateurs d'évaluation du potentiel de circularité d'un projet ? Cela pourrait aider le secteur de la finance dans leur calcul des risques.</p>
<b>Actions + Timing</b> <i>(= que faut-il pour réaliser le projet / timing indicatif)</i>	<p>Il faudra mettre en place un groupe de travail comportant les autorités compétentes des pays ainsi que des spécialistes du domaine provenant entre autres du monde de la recherche.</p> <p>Timing : Début des travaux en 2016</p> <p>Travail en continu</p>
<b>Points d'attention</b> <i>(= brève description des obstacles possibles, approche réaliste, ...)</i>	<p>Obstacles :</p> <p>Complexité du sujet.</p> <p>Les différents secteurs d'activités demandent des indicateurs spécifiques.</p> <p>La comparabilité au niveau européen et international.</p> <p>Prise en compte d'indicateurs, de normes et d'initiatives existants.</p> <p>Prise en compte des indicateurs éventuellement mis en place par la future directive.</p>
<b>Groupe/Commission</b> <i>(= qui sera directement impliqué dans la coopération ?)</i>	<p>Autorités publiques</p> <p>Recherche</p> <p>Spécialiste</p> <p>Représentants des secteurs d'activités concernés</p>
<b>Réactions</b>	<p>M. C. Ferdinand (SPF Economie/BE) précise qu'au niveau fédéral belge, il existe trois 3 types d'indicateurs : développement durable, économie durable et complémentaires au PIB. Faut-il créer de nouveaux indicateurs ? Quels sont les exemples en matière de financement ?</p> <p>M. L. Willems (SG BNL) voit un lien fort avec la création d'emploi dans la mesure où le modèle actuel de crédit n'est pas adapté au financement des PME qui veulent s'engager dans l'économie circulaire.</p> <p>M. J. Eigeman est d'avis que dans un premier temps à l'occasion d'un atelier par exemple, les indicateurs existants soient échangés au sein des trois pays en intégrant le secteur financier (et leurs propres innovations en la matière).</p> <p>M. H. Versluys (OVAM/RFI) est satisfait de cette approche sur le financement. Les banques traditionnelles pourraient être intéressées (cas d'un projet « produits/ services » avec la KBC).</p> <p>Mme K. Lambert (Essenscia) fait remarquer qu'un rapport sur la durabilité a été publié et qu'un indicateur « efficacité des ressources » y est mentionné. Intérêt d'Essenscia pour valoriser cela.</p>



## FICHE-PROJET N° 3

<p><b>Projet</b> (= description de l'idée)</p>	<p><b>Cout-Vérité des déchets et développement des collectes sélectives</b></p> <p>Le principe de pollueur-payeur est inscrit dans toutes les législations environnementales. Pourtant, le constat est que le producteur de déchets paie rarement le cout réel de la gestion de ceux-ci. Il y a souvent des transferts financiers ménagers&lt;&gt;industriels.</p> <p>La Région wallonne a instauré un encadrement législatif pour le paiement de la gestion des déchets par les ménages. Les collectivités doivent le respecter. La Région dispose ainsi de très nombreuses données chiffrées des pratiques des collectivités locales.</p> <p>Le constat est qu'une meilleure application du principe pollueur-payeur a une influence très claire sur les collectes sélectives. Un échange de vues et des réflexions sur un sujet aussi important que le principe de pollueur-payeur ne peut que permettre une évolution de la mise en œuvre d'un principe de base européen.</p>
<p><b>Résultats escomptés</b> (= que souhaite-t-on atteindre ?)</p>	<p>Échange de vues et bilan du coût-vérité en Wallonie depuis 2008. Avantages, inconvénients, contrôles possibles.</p>
<p><b>Actions + Timing</b> (= que faut-il pour réaliser le projet ? / timing indicatif)</p>	<p>Une seule réunion suffirait</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation</li> <li>• Échange de vues</li> </ul>
<p><b>Points d'attention</b> (= brève description des obstacles possibles, approche réaliste, ...)</p>	<p>La Wallonie a dû imposer des règles régionales face à l'autonomie consacrée au niveau des collectivités.</p> <p>Ce dossier a donc fait l'objet d'un équilibre entre intérêt régional et communal.</p>
<p><b>Groupe/Commission</b> (= qui sera directement impliqué dans la coopération ?)</p>	<p>Administrations compétentes respectivement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la gestion des déchets</li> <li>• Pour l'encadrement des pouvoirs locaux</li> </ul>
<p><b>Réactions</b></p>	<p>M. R. Schmit (Adm. Env./Lux) mentionne que le Lux travaille aussi sur ce principe de pollueur-payeur et relate un projet qui concerne l'application stricte de ce principe dans des collectivités (immeuble résidentiel p. ex.). Dans ce cadre précis, des problèmes liés à l'autonomie communale avec disparité entre couverture totale sur couverture coût-vérité. Des échanges à ce propos seraient intéressants.</p> <p>M. C. Tock (Min Econ./Lux) s'interroge sur la pertinence de traiter en priorité cette problématique étant donné que cela concerne le « end of pipe » et qu'il faut établir des priorités. La gestion des déchets devrait être plutôt abordée au sein de groupes existants.</p> <p>Mme C. Lambert (Essenscia) estime que les déchets restent très importants dans la boucle de l'économie circulaire et qu'il faut converger vers des approches de plus en plus harmonisées au niveau UE pour que les déchets redeviennent matières.</p>



## FICHE-PROJET N° 4

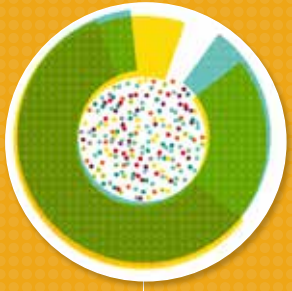
<p><b>Projet</b> (= description de l'idée)<sup>a</sup></p>	<p><b>Harmonisation des enregistrements, des agréments et des documents de transports pour les opérateurs de gestion des déchets</b></p> <p>Dans le Benelux, cinq législations différentes sont appliquées pour le suivi des opérateurs et du transport des déchets dangereux ou non dangereux, même en transit.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À défaut d'une procédure unique, une reconnaissance généralisée sur tout le Benelux permettrait la constitution d'un fichier unique et plus efficacement contrôlable.</li> <li>• Concernant les documents de transport, chaque autorité a défini ses principes ou ses documents de suivi. L'idée serait d'informatiser ces documents et de les centraliser pour un meilleur contrôle. L'objectif n'est pas de renforcer le contrôle mais bien de le rendre plus efficace.</li> </ul>
<p><b>Résultats escomptés</b> (= que souhaite-t-on atteindre ?)</p>	<p>À terme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une procédure unique pour tous les opérateurs avec la centralisation dans un fichier accessible à toutes les administrations compétentes</li> <li>• Un document de transport (lettre de transport) informatisé qui permettrait un accès direct et en ligne des autorités de contrôle</li> </ul> <p>Centralisation des données, échanges et donc meilleurs contrôles</p>
<p><b>Actions + Timing</b> (= que faut-il pour réaliser le projet ? / timing indicatif)</p>	<p>Un accord de principe des autorités compétentes La mise en œuvre d'échanges La mise en œuvre d'une procédure Réunion tous les trimestres pour avancement</p>
<p><b>Points d'attention</b> (= brève description des obstacles possibles, approche réaliste, ...)</p>	<p>Il y a quatre types d'opérateurs (transporteurs, collecteurs, négociants et courtiers) et deux grandes familles de déchets (non dangereux et dangereux). Il faudra mettre en œuvre ce principe d'une manière évolutive en commençant par les plus faciles : transporteurs de déchets non dangereux (reconnaissance mutuelle déjà appliquée en Flandre et en voie de l'être à Bruxelles). Concernant la lettre de transports des déchets, chaque Région dispose aujourd'hui de ses exigences, mais un projet-pilote existe pour informatiser ce document. On pourrait en tirer facilement les expériences et plus-values. L'idée est d'être également progressif. On ne parle pas de traçabilité par GPS des camions (contrôler ce qui est déjà contrôlé) mais bien d'une informatisation des documents de bord afin d'envisager une simplification administrative.</p>
<p><b>Groupe/Commission</b> (= qui sera directement impliqué dans la coopération ?)</p>	<p>Administration compétente pour le suivi administratif et les contrôles.</p>
<p><b>Réactions</b></p>	<p>Mme C. Lambert (Essenscia) est d'avis que, plutôt que de parler de produits en fin de vie, il serait pertinent de parler de matériaux.</p> <p>M. W. Van Veen (Fetra) déplore le manque de concertation avec les secteurs par rapport à la recommandation Benelux (crainte que des matières s'échappent du territoire européen). Pourquoi avoir travaillé sur le statut plutôt que sur la législation relative au transport ?</p> <p>Mme V. Biebel (FEB) est d'avis que cette fiche est importante, mais qu'il faudrait que cela se fasse avec le secteur privé.</p> <p>M. Y. Aerts (OVAM/RFI) souhaite éviter que l'harmonisation aboutisse à un alourdissement administratif.</p> <p>M. R. Schmit signale qu'il y a déjà des initiatives qui vont dans le sens d'une banque de données communes (Luxembourg et Autriche : projet EUDIN<sup>1</sup>). Il serait dès lors utile de travailler sur des projets en cours plutôt que sur de nouveaux projets.</p>





## FICHE-PROJET N° 5

<p><b>Projet</b> (= description de l'idée)</p>	<p><b>Travailler à l'élaboration de critères produits (ecodesign) à déposer conjointement sur la table européenne/CEN. Et ce, éventuellement avec quelques autres EM leaders en EU sur ces questions (ex : DE, DK, SE).</b></p> <p>Il est important que les produits soient conçus de manière intelligente. C'est ce qu'on appelle l'éco conception (EC ou <i>ecodesign</i>) des produits.</p> <p>Dans ce contexte, la CE mandatera tout prochainement le CEN (Centre Européen de Normalisation) pour développer des critères produits favorisant l'EC et une utilisation efficace des ressources naturelles. Il s'agira pour le CEN, dans un premier temps, de développer des critères génériques qu'il conviendra, par la suite, de développer par catégorie de produits et par thématique. Les États membres (EM) pourront apporter une contribution à ce vaste exercice.</p>
<p><b>Résultats escomptés</b> (= que souhaite-t-on atteindre ?)</p>	<p>Une collaboration fructueuse visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier les produits prioritaires ;</li> <li>• identifier les facettes de l'EC devant être traitées en priorité ;</li> <li>• établir un plan de travail pour les trois ou quatre prochaines années ainsi qu'une identification du rôle de chaque EM.</li> </ul> <p>Ainsi, sur cette base, le Benelux pourrait prendre à sa charge l'élaboration d'une ou plusieurs études visant à définir des critères produits en phase avec les priorités définies.</p> <p>À titre d'exemple, la Belgique démarrera tout prochainement une étude visant à définir des critères pour les produits contenant des plastiques recyclés.</p>
<p><b>Actions + Timing</b> (= que faut-il pour réaliser le projet ? / timing indicatif)</p>	<p>Un premier événement informel réunissant les principaux EM leaders aura lieu le 16 novembre à Bruxelles à l'initiative du SPF Santé Publique (DG Environnement). Une première base sera discutée à ce moment-là. Ces premiers résultats pourront être brièvement présentés le 14 décembre.</p> <p>Par la suite, il s'agira de concrétiser les actions communes envisagées et de défendre nos positions d'experts au niveau européen (notamment suite à la sortie du nouveau paquet EC).</p> <p>Plusieurs échanges seront évidemment encore nécessaires pour obtenir que chaque EM s'engage de manière officielle et engage des moyens budgétaires dans ce projet.</p> <p>Les résultats de cette collaboration pourront également être valorisés lors de la présidence NL du Conseil UE. L'EC devrait (d'après nos informations) y trouver une place importante.</p>
<p><b>Points d'attention</b> (= brève description des obstacles possibles, approche réaliste, ...)</p>	<p>Préparation des tâches, planification des études et coordination de la diffusion des résultats</p>
<p><b>Groupe/Commission</b> (= qui sera directement impliqué dans la coopération ?)</p>	<p>Implication plutôt annexe à la coordination Benelux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'autres EM leaders (DE, DK, SE,..)</li> <li>• La CE / le CEN</li> </ul>
<p><b>Réactions</b></p>	<p>Mme V. Biebel (FEB) mentionne l'intérêt de suivre ces activités. Mme H. Versluys (OVAM/RFI) mentionne aussi son intérêt. Mme Da Silva précise qu'il y a de la marge pour préciser la coopération.</p>



# CONCLUSIONS

## « TABLE RONDE » DU 14 DÉCEMBRE 2015

La ministre fédérale de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable M. C. Marghem (BE), le secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures C. Gira (LU), et le directeur général C. Kuijpers (NL) du ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement (au nom de la secrétaire d'État S. Dijksma) ont présenté les ambitions politiques en la matière et se sont penchés sur une contribution plus large du Benelux à la transition vers une économie circulaire, et ce, dans le cadre du récent plan d'action de l'Union européenne<sup>13</sup> dans ce domaine.

L'objectif est d'identifier quels sont les sujets pour lesquels des situations win-win sont possibles générant une valeur ajoutée pour les partenaires Benelux. À ce propos, le Secrétariat général Benelux souhaite continuer à travailler avec les différents stakeholders concernés.

Deux piliers coopératifs ont été identifiés :

### A. Créer un marché interne durable Benelux

Domaines d'attention prioritaire :

#### 1. Ressources

Un groupe de travail Benelux est actif en la matière (cf. recommandation « critères de fin de vie déchets/papier »<sup>14</sup>). Ce groupe (ou un autre plus élargi) se penchera sur les fiches relatives au coût-vérité des déchets (fiche n°3) et à l'harmonisation des enregistrements, des agréments et des documents de transport pour les opérateurs de déchets (fiche n°4).

#### 2. Écoconception

Un rôle de laboratoire européen est possible dans ce cadre.

<sup>13</sup> [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-15-6203\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-6203_fr.htm)

<sup>14</sup> <http://www.benelux.int/fr/nouvelles/au-benelux-le-papier-collecte-de-maniere-selective-et-trie-na-plus-le-statut-de-dechet>



## **B. Travailler sur les attitudes/comportements (en termes d'implémentation Top-Down)**

Trois aspects possibles :

### **1. Aspect éducatif**

Il s'agit de « communiquer, d'informer et d'éduquer » les citoyens d'une manière générale, et les entreprises en particulier à « penser circulaire ».

Dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2016, un événement aura lieu sous présidence luxembourgeoise de l'Union Benelux en vue de restituer et de diffuser largement les « lessons learned » d'un cycle de conférence Benelux 2013-2015 relatif aux aspects éducatifs à la transition, notamment vers l'économie circulaire<sup>15</sup>.

### **2. Aspect financier**

De nouvelles formes de financement sont nécessaires pour soutenir le développement de l'économie circulaire. À ce sujet, les outputs de la conférence intitulée « Financer l'économie circulaire » qui s'est tenue le 10 décembre 2015 au siège de la BEI à Luxembourg, peuvent être source d'inspiration. En ce qui concerne les indicateurs (fiche n°2), la fiche sera réécrite avec le Luxembourg (à l'initiative de la fiche) en vue de la préciser tenant compte des discussions qui ont eu lieu.

### **3. Aspect administratif et contrôle**

Sous ce volet, il est important que les autorités opèrent une « analyse de risque » pour pouvoir prendre des règles adéquates en vue de trouver des solutions pragmatiques en faveur de l'économie circulaire.

---

Que ce soit pour les domaines ou les aspects, la coopération Benelux s'opère à trois niveaux :

- a. les échanges de bonnes pratiques (telle que la fiche n°1 « Formaliser l'échange de bonnes pratiques » qui a reçu un fort soutien ou la fiche n°5 « Ecodesign ») ;
  - b. les contrôles (conclure des accords, harmoniser, telles que les fiches n°3 « Coût-Vérité des déchets » et 4 « Harmonisation des enregistrements/agréments/documents de transports ») ;
  - c. la conclusion d'accords réglementaires (la fiche n°5 « Ecodesign » pourrait mener à ce type d'output).
- 

<sup>15</sup> <http://www.benelux.int/fr/les-themes-cles/environnement/education-relative-lenvironnement-et-au-developpement-durable-dans-le-benelux>



# ANNEXES

## QUELQUES ÉLÉMENTS DE CADRAGE EN VUE D'AIDER LA DISCUSSION RELATIVE A LA RECHERCHE DES POSSIBILITÉS DE COOPÉRATION

### A. Traité de l'Union Benelux de 2008<sup>16</sup>

Le 17 juin 2008, un nouveau traité Benelux a été signé à La Haye par les Premiers ministres, les ministres des Affaires étrangères de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg et les ministres présidents de Flandre, du gouvernement wallon, de la Communauté française, de la Communauté germanophone de Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale.

#### Deux objectifs principaux :

- poursuivre la coopération Benelux en tant que laboratoire pour l'Europe
- étendre la coopération transfrontalière

#### Trois thèmes:

1. Le marché intérieur et l'union économique
2. La durabilité
3. La justice et l'intérieur

#### Relations externes :

Le traité Benelux de 2008 prévoit expressément l'ouverture sur d'autres pays et organisations dans ses articles 24 à 27. Cette ouverture peut prendre différentes formes. Il peut s'agir d'accords politiques structurels comme avec le gouvernement de la Rhénanie du Nord-Westphalie ou du soutien politique et administratif apporté à des réseaux informels.

Enfin, le Secrétariat général entretient des contacts avec d'autres enceintes de coopération internationales telles que l'Union européenne, l'OCDE, la Grande Région et la Commission internationale de la Meuse.

### B. Suivi de la coopération en matière de réglementation de l'UE

Comme l'a décidé le Comité de Ministres Benelux, le Benelux porte l'attention nécessaire aux développements pertinents en matière de réglementation et de politique de l'UE. Il est important de bien appréhender ces développements afin que la coopération Benelux puisse en tenir compte, avancer sur cette base ou prendre de nouvelles initiatives.

L'attention portée aux développements dans le cadre de l'UE se traduit par un échange d'informations ou de bonnes pratiques, une coordination des positions, une coopération concrète ou encore une publication commune. Cela dépend en premier lieu des objectifs concrets des différents projets et de la valeur ajoutée que peut offrir éventuellement la coopération Benelux par rapport à la coopération dans d'autres enceintes.

<sup>16</sup> <http://www.benelux.int/fr/benelux-unie/nouveau-traite-benelux>



Le suivi des développements dans le cadre de l'UE vise en premier lieu à identifier les effets transfrontaliers indésirables ou les problèmes lors de la mise en œuvre concrète dans les pays. Nous pouvons ensuite chercher à éviter ou à éliminer de tels obstacles.

### C. Développement du droit Benelux

L'ancrage juridique de la coopération Benelux ou des accords passés permet de leur donner un caractère durable. De ce fait, ils ne dépendent plus, par exemple, des changements survenus dans les points de contact au sein des ministères concernés. En outre, l'ancrage juridique des accords conclus est indispensable si l'on entend fixer des règles contraignantes.

Pour cet ancrage juridique, on s'efforce de recourir, dans la mesure du possible, aux instruments appropriés prévus à l'article 6 du traité Benelux (les décisions, recommandations et directives du Comité de Ministres, ainsi que les conventions Benelux). Le recours à ces instruments permet de s'adapter aux besoins de la situation : on peut soit rechercher des règles obligatoires à l'égard de tous par la voie d'un traité, soit des engagements entre autorités ou soit des orientations ministérielles.

L'utilisation de ces instruments Benelux typiques présente un avantage supplémentaire : les accords passés s'inscrivent clairement dans le cadre du développement de l'Union Benelux. L'article 350 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne permet de déroger, dans le cadre de l'Union Benelux, aux prescriptions de l'UE en vigueur dans la mesure où l'Union Benelux se trouve en avance sur l'UE.

Ceci permet à l'Union Benelux de jouer pleinement son rôle de précurseur au sein de l'UE.

### D. Quel est le rôle du Secrétariat général ?

- Évaluer les propositions de nouvelles initiatives d'un des partenaires ; voire même en proposer de son propre chef ;
- Stimuler la coopération en élaborant des propositions concrètes et pratiques et ensuite les soumettre à l'approbation des représentants des trois pays du Benelux ;
- Contribuer activement à la recherche de compromis pour faire avancer la coopération ;
- Préparer l'ordre du jour, dresser les procès-verbaux et assurer le suivi des actions convenues ;
- Assurer la présidence des réunions de travail ;
- Soutenir les pays lors de l'élaboration du cadre juridique et pratique des actions convenues ;
- Intervenir en tant que gestionnaire des processus notamment lors de la phase d'élaboration ;
- Se charger de l'organisation, de la convocation et de la logistique des réunions, symposiums et conférences, entrant dans le cadre de ses missions ;
- Initier la coopération lors de la mise en œuvre de réglementations européennes, concertée entre les trois pays ;
- Préparer les instruments juridiques du Comité de Ministres (décisions Benelux, recommandations, directives, traités, etc.) ;
- Assurer le suivi du processus d'approbation des instruments juridiques du Benelux ;
- Obtenir les réponses et dans la mesure où les recommandations ont trait aux activités au sein du Secrétariat général assurer le suivi des recommandations du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux ;
- Assurer la communication.

Le Secrétariat général est le pivot central de la partie exécutive de l'Union Benelux.



## DOCUMENTS POLITIQUES ET ÉTUDES DE BASE À L'ÉCHELLE BENELUX



### A. BELGIQUE (FÉDÉRAL)

#### Document(s) politique(s) de base

Accord de Gouvernement fédéral 2014-2019 « *Un engagement économique, un projet social* »  
[www.premier.be/sites/default/files/articles/Accord\\_de\\_Gouvernement\\_-\\_Regeerakkoord.pdf](http://www.premier.be/sites/default/files/articles/Accord_de_Gouvernement_-_Regeerakkoord.pdf)

Autres documents politiques de 2015

- Note de politique générale Énergie, Environnement, Développement durable, 6 novembre 2015  
<http://www.dekamer.be/FLWB/PDF/54/1428/54K1428012.pdf> (voir pages 20 et 21)

- Note de politique générale *Économie*, 3 novembre 2015  
<http://www.dekamer.be/FLWB/PDF/54/1428/54K1428020.pdf> (voir pages 11 et 12)

#### Étude(s) de base

« Économie circulaire : potentiel économique en Belgique », novembre 2015

« Vers une Belgique pionnière de l'économie circulaire », juin 2014

[http://health.belgium.be/eportal/Environment/19099774?fodnlang=fr#.VZPi5U8w\\_q5](http://health.belgium.be/eportal/Environment/19099774?fodnlang=fr#.VZPi5U8w_q5)

#### Autre

Publication de la FEB – REFLECT Printemps 2015 – L'économie circulaire, un levier pour votre entreprise  
[http://issuu.com/vbofeb/docs/075328\\_reflect\\_def\\_fr?e=1924459/12662190](http://issuu.com/vbofeb/docs/075328_reflect_def_fr?e=1924459/12662190)



## B. PAYS-BAS

### Document(s) politique(s) de base

Accord de gouvernement aux Pays-Bas de 2012 « *Bruggen slaan* » (« Jeter des ponts », NdT)

[www.rijksoverheid.nl/regering/documenten-en-publicaties/rapporten/2012/10/29/regeerakkoord.html](http://www.rijksoverheid.nl/regering/documenten-en-publicaties/rapporten/2012/10/29/regeerakkoord.html)

Extrait p. 10 (au chapitre III « *Duurzaam groeien en vernieuwen* » [« Croître et rénover de façon durable, NdT]) :  
« **Le gouvernement veut tendre vers une économie circulaire et souhaite stimuler le marché (européen) des matières premières durables et du recyclage des matériaux rares.** »

### Autres documents politiques de 2015

- Document parlementaire du 23 juin 2015, « Position Paper Circulaire Economie », lettre en anglais reprenant des contributions néerlandaises au nouveau paquet de la Commission européenne sur l'Économie circulaire.

<http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/brieven/2015/06/23/position-paper-circulaire-economie.html>

- Publication dans le Staatscourant du gentlemen's agreement « *Meer en betere recycling voor een circulaire economie* » (« Recycler plus et mieux pour une économie circulaire », NdT)

<http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/besluiten/2015/04/15/publicatie-staatscourant-meer-en-betere-recycling-voor-een-circulaire-economie.html>

- Lettre de la Chambre sur la politique en matière d'économie circulaire au niveau national et européen, le 20 janvier 2015

<http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/kamerstukken/2015/01/20/kamerbrief-over-het-beleid-rond-circulaire-economie-op-nationaal-en-europees-niveau.html>

### Étude(s) de base

« *Kansen voor de circulaire economie in Nederland* », (« Opportunités pour l'économie circulaire aux Pays-Bas », NdT), juin 2013

<http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/rapporten/2013/06/20/tno-rapport-kansen-voor-de-circulaire-economie-in-nederland.html>

→ « ... pouvons-nous faire une estimation des effets d'une augmentation de l'économie circulaire pour l'ensemble des Pays-Bas : nous l'estimons à un total de 7,3 milliards d'euros. »

### Autre

- MVO Nederland, « Réunion sur l'économie circulaire le 9 septembre 2015 »

<http://www.mvonederland.nl/event/kennismakingsbijeenkomst-circulaire-economie-9-september-2015>

- Nouvelle communauté en ligne pour tous ceux qui contribuent à l'économie circulaire

<http://www.circulairondernemen.nl>

- L'avenir de l'économie circulaire : les Pays-Bas en tant que foyer

<http://www.smart-circle.org/circulareconomy/programma>

- Rapport de l'étude « Formations à l'économie circulaire »

<https://www.duurzaamdoor.nl/nieuws/circulaire-economie-opleidingen>

- Lancement du cours en ligne sur l'économie circulaire de la TU Delft

<https://online-learning.tudelft.nl/courses/circular-economy-an-introduction/>



## C. LUXEMBOURG

### Document(s) politique(s) de base

Accord de programme gouvernemental luxembourgeois 2013 « Ouverture, Responsabilité, Cohésion »  
[www.gouvernement.lu/3322796/Programme-gouvernemental.pdf](http://www.gouvernement.lu/3322796/Programme-gouvernemental.pdf)

Extrait p. 37 :

« Le Gouvernement vise une convergence entre les politiques en matière d'énergie et d'environnement d'une part et de diversification économique d'autre part. Les écotechnologies comprennent les technologies visant la réduction de la consommation en énergie et en ressources ainsi que la protection de l'environnement. **Le Gouvernement mettra un accent particulier sur les sujets de l'écoconstruction, la mobilité durable et l'économie circulaire.** »

### Étude(s) de base

« Luxembourg as a knowledge capital and testing ground for the circular economy », décembre 2014  
<http://letzgreen.lu/circular-economy>

→ "Accelerating circular economy practices in Luxemburg at scale is estimated with the potential to generate €300 million to €1 billion EUR annual net-material cost savings ..."

### Autre

- KPMG Event, mai 2015, "A new Business Model calls for new Financing Models / Preparing the Luxembourg financial sector for take-off - Destination: Circular Economy"

<http://www.kpmg.com/LU/en/EventsHandouts/Pages/CircularEconomy2015.aspx>

- Présentation de la ville de Wiltz comme futur « hotspot » communal de l'économie circulaire, octobre 2015

<http://www.gouvernement.lu/5326455/13-wiltz-circulaire>

- Conférence sur le financement de l'économie circulaire, décembre 2015, « Financer l'économie circulaire » (Commission européenne, BEI et Ministère de l'Économie luxembourgeois dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise)

<http://www.gouvernement.lu/5498788/04-economie-circulaire>





## PLACE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES RÉGIONS BELGES



### A. RÉGION WALLONNE

#### a) Programme gouvernemental

<http://gouvernement.wallonie.be/sites/default/files/nodes/story/6371-dpr2014-2019.pdf>

Extrait p. 5 :

« Les pôles de compétitivité démontrent leur efficacité, et inspirent au-delà de notre Région. Ces pôles doivent être consolidés et amplifiés par de nouveaux appels à projets. Ils doivent aussi être complétés par des stratégies d'innovation qui soutiennent l'ensemble des secteurs. **Le Gouvernement soutiendra l'économie circulaire, qui réduit le coût des matières premières et de l'énergie, ainsi que les circuits courts.** »

Extrait p. 13 :

« Le Gouvernement entend poursuivre, au travers de l'évolution des aides, les objectifs principaux suivants :

- *la mise à l'emploi des jeunes (voir ci-dessous) ;*
- **le soutien aux secteurs économiques les plus porteurs, ainsi qu'aux TPE/PME, moteurs du développement wallon. L'utilisation de critères qui soutiennent les secteurs porteurs de développement, soumis à la concurrence internationale, qui s'inscrivent dans les pôles de compétitivité wallons et qui investissent dans la recherche, l'innovation et l'économie circulaire sera privilégiée au travers de dispositifs ciblés, dans le respect de la réglementation européenne sur les aides d'Etat. Une attention particulière sera réservée aux obligations à respecter pour accéder à ces aides afin de s'assurer qu'elles produiront un effet positif en termes de volume et de qualité d'emploi ;** »

Extrait p. 24 :

« Le Gouvernement veut donc :

- *poursuivre la dynamique industrielle du Plan Marshall et des pôles de compétitivité comme outil de relance de l'économie wallonne et de développement international de nos entreprises;*
- **améliorer la dynamique des pôles de compétitivité par l'adjonction des axes transversaux suivants :**
  - **l'économie circulaire (principalement « Next »), afin de favoriser la transition vers un système industriel durable et de soutenir la compétitivité de nos entreprises grâce à des synergies entre elles favorisant la réutilisation des déchets en tant que nouvelle ressource;** »

Extrait p. 28 :

« Pour le Gouvernement, il faut :

*examiner la possibilité de mettre à disposition des terrains appropriés au déploiement de projets d'économie circulaire pour des terrains qui ne pourraient pas être réhabilités sauf à des coûts exorbitants ;* »



Extrait p. 33 :

« Le Gouvernement entend en outre élargir la dynamique d'innovation en :

- *valorisant les formes d'innovation technologiques et non technologiques ;*
- **soutenant l'éco-innovation et l'économie circulaire** telle l'intégration du cycle de vie des produits au niveau de leur conception ; »

Extrait p. 71 :

« **poursuivre le développement d'une économie circulaire** »

Extraits p. 82 et 83 :

« Le plan devra traduire les objectifs qui guideront l'action de la Wallonie pour une **gestion durable des déchets**, à savoir :

- *améliorer le tri et assurer une collecte de qualité, par :*
  - *la consolidation du rôle essentiel des parcs à conteneurs dans l'économie circulaire notamment via une adaptation du cadre juridique,*
- *mieux valoriser les déchets, par :*
  - *la priorité donnée à la réutilisation et au recyclage dans une logique d'économie circulaire basée sur le programme « NEXT »,»*

#### **b) Autre**

Extrait communiqué du 04 décembre 14

<http://gouvernement.wallonie.be/grands-axes-et-de-la-m-thode-du-futur-plan-marshall-40>

« Plan Marshall 4.0, c'est le nom du nouveau plan qui succède au Plan Marshall 2.vert, clin d'œil à la 4ème révolution industrielle, celle du numérique.

*Présenté le 4 décembre dans ses grandes lignes et grands axes, le Plan Marshall 4.0 entend recentrer les priorités de ce programme de redéploiement économique initié il y a dix ans autour de l'économie numérique et de l'économie circulaire. »*



## B. RÉGION FLAMANDE

### a) Programme gouvernemental

<http://www.vlaanderen.be/nl/vlaamse-regering/regeerakkoord-van-de-vlaamse-regering>

### b) Autre

« Vision 2050. Une stratégie à long terme pour la Flandre »

<http://www.vlaanderen.be/nl/publicaties/detail/visie-2050-een-langetermijnstrategie-voor-vlaanderen-1>

*Dans sa vision à long terme, le gouvernement flamand montre qu'en 2050 il veut : une Flandre forte, sociale, ouverte, dynamique et internationale qui crée bien-être et prospérité d'une manière intelligente, innovante et durable et où chacun compte. La politique à long terme offre une réponse aux nouvelles opportunités et défis et accélère les transitions dont la société a besoin.*

*Afin de conférer plus de force à l'ambition et à la vision d'avenir, le gouvernement flamand a sélectionné sept priorités en matière de transition sur lesquelles il veut particulièrement miser. **Une de ces priorités cruciales consiste à : « Intensifier la transition vers l'économie circulaire ».***



## C. RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

### a) Programme gouvernemental

<http://be.brussels/files-fr/a-propos-de-la-region/competences-regionales/accord-de-gouvernement-2014-2019>

Extrait p. 40 (chap. 2 « Une politique d'aménagement du territoire volontariste », point IV « Refonder la politique de rénovation urbaine ») :

« L'articulation du Programme Opérationnel FEDER permettra, en effet, de promouvoir la valorisation sociale et économique de la recherche et la compétitivité des PME, de promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources notamment au travers du soutien au **développement d'une économie circulaire** et de soutenir les investissements infrastructurels dans la ZRU et les pôles de développements pour réduire les inégalités sociales. »

Extrait p. 64 (chap. 3 « Une politique qui garantit la qualité de vie dans tous les quartiers », point IV « Œuvrer en faveur d'un développement durable de la Région ») :

« La Région développera une vision stratégique de l'environnement en tant que ressource créatrice d'emplois locaux en **transformant notre économie linéaire en une économie circulaire** tout en améliorant la capacité de nos entreprises à décrocher des nouveaux marchés. Le Gouvernement s'assurera d'une part du **développement d'une logique circulaire** dans les parcs d'activités de CityDev en s'inspirant des résultats obtenus dans le cadre du projet Irisphère et, d'autre part, de la sensibilisation des centres d'entreprises à adopter cette même logique. »

### b) Autre

Prochain Programme régional en économie circulaire

<http://www.environnement.brussels/thematiques/economie-durable/programme-regional-en-economie-circulaire>



## DÉVELOPPEMENTS MAJEURS AU NIVEAU EUROPÉEN

Communication de la Commission européenne « Vers une économie circulaire : programme zéro déchet pour l'Europe », du 02.07.2014 (COM(2014) 398 final)

[http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm)

Circular economy roadmap

[http://ec.europa.eu/smart-regulation/impact/planned\\_ia/docs/2015\\_env\\_065\\_env+\\_032\\_circular\\_economy\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/smart-regulation/impact/planned_ia/docs/2015_env_065_env+_032_circular_economy_en.pdf)

Public Consultation on the Circular Economy from 28.05.2015 to 20.08.2015

[http://ec.europa.eu/environment/consultations/closing\\_the\\_loop\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/consultations/closing_the_loop_en.htm)

Proposition de résolution du parlement européen sur l'utilisation efficace des ressources: vers une économie circulaire (rapport du 25 juin 2015)

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A8-2015-0215&language=FR#title2>

Communication from the Commission to the European parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions COM(2015) 614/2

*"Closing the loop - An EU action plan for the Circular Economy"*

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-15-6203\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-6203_fr.htm)



## LISTE DES PARTICIPANTS

BELGIQUE				
Marie Christine	MARGHEM	Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable (BE)		<a href="mailto:info@marghem.fed.be">info@marghem.fed.be</a>
Anne	JUNION	Cabinet de Ministre Marghem	cheffe de cabinet	<a href="mailto:anne.junion@marghem.fed.be">anne.junion@marghem.fed.be</a>
Sophie	SOKOLOWSKI	Cabinet Ministre Marghem (BE)	Verantwoordelijke	<a href="mailto:sophie.sokolowski@marghem.fed.be">sophie.sokolowski@marghem.fed.be</a>
Geoffroy	BLONDIAUX	Cabinet Ministre Marghem (BE)	Adviseur	<a href="mailto:geoffroy.blondiaux@marghem.fed.be">geoffroy.blondiaux@marghem.fed.be</a>
Roland	MOREAU	FOD Leefmilieu (BE)	Directeur-generaal	<a href="mailto:roland.moreau@health.fgov.be">roland.moreau@health.fgov.be</a>
Sylvie	MEEKERS	Cabinet Ministre Di Antonio (WAL)	Chef Cabinet adjoint	<a href="mailto:sylvie.meekers@gov.wallonie.be">sylvie.meekers@gov.wallonie.be</a>
Catherine	VANDERSTICHELEN	Bruxelles Environnement - IBGE	Chef de département	<a href="mailto:cvanderstichelen@environnement.brussels">cvanderstichelen@environnement.brussels</a>
Yorg	AERTS	OVAM (VL)	Beleidsteam Europees en internationaal materialen- en afvalbeleid	<a href="mailto:yorg.aerts@ovam.be">yorg.aerts@ovam.be</a>
Vanessa	BIEBEL	Verbond van Belgische Ondernemingen vzw (BE)	Adviseur	<a href="mailto:vb@vbo-feb.be">vb@vbo-feb.be</a>
Nancy	DA SILVA	FOD Leefmilieu (BE)		<a href="mailto:Nancy.DaSilva@environnement.belgique.be">Nancy.DaSilva@environnement.belgique.be</a>
Patrick	DUMONT	PROgroup Belgium	Gérant	<a href="mailto:pdumont@progroup.eu">pdumont@progroup.eu</a>
Christian	FERDINAND	SPF Economie (BE)	Attaché	<a href="mailto:Christian.Ferdinand@economie.fgov.be">Christian.Ferdinand@economie.fgov.be</a>
Fanny	HEYLEN	Service Public de Wallonie	Attachée	<a href="mailto:fanny.heylen@spw.wallonie.be">fanny.heylen@spw.wallonie.be</a>
Carine	LAMBERT	Essenscia Wallonie	Bedrijfsjurist	<a href="mailto:clambert@essenscia.be">clambert@essenscia.be</a>
Logan	MORAY	Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (BE)	Nouveaux modèles économiques	<a href="mailto:logan.moray@aei.be">logan.moray@aei.be</a>
Laura	REBREANU	Beci (BRU)		<a href="mailto:lr@beci.be">lr@beci.be</a>
Willem	VAN VEEN	Federatie Papier en Karton (BE)	Environmental advisor	<a href="mailto:willem.vanveen@fetra.be">willem.vanveen@fetra.be</a>
Christelle	VAN WESEMBEECK	Cabinet Ministre Di Antonio (WAL)		<a href="mailto:christelle.vanwesembbeck@gov.wallonie.be">christelle.vanwesembbeck@gov.wallonie.be</a>
Helen	VERSLUYS	Ovam (VL)	Programmleider ViA Vlaams Materialen- programma	<a href="mailto:Helen.versluys@ovam.be">Helen.versluys@ovam.be</a>



PAYS-BAS				
Chris	KUIJPERS	Ministerie van Infrastructuur en Milieu (NL)	Directeur-generaal Milieu en Internationaal	<a href="mailto:chris.kuijpers@minienm.nl">chris.kuijpers@minienm.nl</a>
Ruben	DEKKER	Ministerie van Infrastructuur en Milieu (NL)	Europees Milieu & Natuurbeleid	<a href="mailto:Ruben.dekker@minbuza.nl">Ruben.dekker@minbuza.nl</a>
Jean	EIGEMAN			<a href="mailto:jean.eigeman@icloud.com">jean.eigeman@icloud.com</a>
Henk	MEELDIIK	Ministerie van Infrastructuur en Milieu	Directie Internationaal	<a href="mailto:Henk.meeldijk@minienm.nl">Henk.meeldijk@minienm.nl</a>
Myriam	MONTCOUQUIOL	Ministerie van Infrastructuur en Milieu	Directie Internationaal	<a href="mailto:myriam.montcouquiol@minienm.nl">myriam.montcouquiol@minienm.nl</a>
Bert	SCHAMPERS	Provincie Noord-Brabant (NL)	Beleidsadviseur voor Vlaanderen	<a href="mailto:BSchampers@brabant.nl">BSchampers@brabant.nl</a>
Caroline	SCHAUVLIEGER	Nederlandse Ambassade	Landbou wattaché	<a href="mailto:caroline.schauvlieger@minbuza.nl">caroline.schauvlieger@minbuza.nl</a>
Caroline	VERDUIN	Ministerie van Infrastructuur en Milieu (NL)		<a href="mailto:Caroline.verduin@minbuza.nl">Caroline.verduin@minbuza.nl</a>
LUXEMBOURG				
Camille	GIRA	Secrétaire d'état au Développement durable et aux Infrastructures (LUX)		<a href="mailto:info@mddi.public.lu">info@mddi.public.lu</a>
Jean-Pierre	HOFFMANN	Représentation permanente de Luxembourg	Attaché -environnement	<a href="mailto:jean-pierre.hoffmann@mae.etat.lu">jean-pierre.hoffmann@mae.etat.lu</a>
Jean-Paul	LICKES	Administration de la Gestion de l'Eau (LUX)	Directeur	<a href="mailto:jean-paul.lickes@eau.etat.lu">jean-paul.lickes@eau.etat.lu</a>
Claude	FEIEREISEN	Cluster Ecoinnovation (LUX)	Cluster Support	<a href="mailto:claud.Feiereisen@luxinnovation.lu">claud.Feiereisen@luxinnovation.lu</a>
Paul	RASQUE	Ministère DDI (LUX)	Attaché de Gouvernement 1 <sup>er</sup> en rang	<a href="mailto:paul.rasque@mev.etat.lu">paul.rasque@mev.etat.lu</a>
Robert	SCHMIT	Administration de l'Environnement (LUX)	Directeur	<a href="mailto:robert.schmit@aev.etat.lu">robert.schmit@aev.etat.lu</a>
Christian	TOCK	Ministère de l'Economie (LUX)	Attaché de Gouvernement	<a href="mailto:christian.tock@eco.etat.lu">christian.tock@eco.etat.lu</a>



INTERNATIONAL				
Jan	VAN LAARHOVEN	Secretariaat- Generaal Benelux	Secretaris-generaal	<a href="mailto:j.vanlaarhoven@benelux.int">j.vanlaarhoven@benelux.int</a>
Luc	WILLEMS	Secretariaat- Generaal Benelux	Adjunct-secretaris- generaal	<a href="mailto:l.willems@benelux.int">l.willems@benelux.int</a>
Alain	de MUYSER	Secrétariat général Benelux	Secrétaire général adjoint	<a href="mailto:a.demuysen@benelux.int">a.demuysen@benelux.int</a>
Maya	DETIEGE	Benelux Parlement	Voorzitter	<a href="mailto:maya.detiege@dekamer.be">maya.detiege@dekamer.be</a>
Christine	BOGAERT	Parlement Benelux	Secretaris-generaal	<a href="mailto:cb@senate.be">cb@senate.be</a>
Gert	VAN DER BIESEN	Benelux Parlement	Commissie-secretaris	<a href="mailto:gvdb@senate.be">gvdb@senate.be</a>
Sarah	NELEN	Europese Commissie – Kabinet F. Timmermans	Lid van het Kabinet	<a href="mailto:Sarah.nelen@ec.europa.eu">Sarah.nelen@ec.europa.eu</a>
Karin	JACOBS	Secretariaat- Generaal Benelux	Teamhoofd	<a href="mailto:k.jacobs@benelux.int">k.jacobs@benelux.int</a>
Frederik	JANSEN	Secretariaat- Generaal Benelux	Beleidsmedewerker	<a href="mailto:f.jansen@benelux.int">f.jansen@benelux.int</a>
Marc	NAESSENS	Secrétariat général Benelux	Collaborateur Stratégique	<a href="mailto:m.naessens@benelux.int">m.naessens@benelux.int</a>



**Secrétariat général Benelux**

Rue de la Régence 39 • BE-1000 Bruxelles • T +32 (0)2 519 38 11 • [info@benelux.int](mailto:info@benelux.int) • [www.benelux.int](http://www.benelux.int)